

La PJJ: Médaille d'or de la violence sociale et de l'injustice!

Snpes.pjj.fsu.section.limousin@gmail.com

<u>L'assemblée générale des personnels grévistes de la Protection Judiciaire de</u> la Jeunesse en Limousin tient à dénoncer la situation suivante :

Mercredi 31 juillet 2024, Caroline Nisand, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse a annoncé aux organisations syndicales, et donc aux agent.e.s, ce qui n'est autre qu'un plan social d'une ampleur inédite à la PJJ. Alors que plusieurs syndicats avaient sonné l'alerte sur les conséquences de coupes budgétaires passées et à venir dès le mois de février, la DPJJ attendra le milieu de la période estivale pour annoncer une nouvelle vague massive de non renouvellement de contrats, ce qui équivaut à des pertes de postes.

Cela concerne près de 500 personnes pour une administration qui en compte moins de 10 000.

Ces dernières annonces s'ajoutent à une première phase de non renouvellement de contrats de professionnel.le.s depuis le mois de mai 2024.

Alors que ces personnels jouent un rôle fondamental dans les services (postes vacants, remplacements des titulaires absents, des congés maladies ...), l'administration leur a annoncé que nombre d'entre eux et elles n'auront plus d'emploi à la rentrée. Sur les terrains, l'inquiétude est forte pour la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Les collègues restants ne pourront pas faire face au surcroit d'activité. Par conséquent, certaines décisions judiciaires prises par les magistrat.e.s à l'égard des adolescent.e.s ne pourront plus être exercées et seront mises en attente comme c'est déjà le cas dans le cadre de l'assistance éducative.

Sur le Limousin, particulièrement pourvu en contractuel.le.s , cette perte représente, depuis début juin, 17 % des effectifs, tous services et toutes fonctions confondus : milieu-ouvert, hébergement, insertion, fonctions supports...

Concrètement, ces décisions arbitraires provoqueront des effets délétères sur le suivi des jeunes et des familles :

- L'augmentation du nombre de jeunes suivis pour chaque éducateur.rice.s en milieu ouvert implique mathématiquement une diminution et une nouvelle dégradation de l'aide apportée.
- La diminution de la capacité d'accueil des jeunes dans les foyers de placement ne permettra pas de répondre aux besoins des adolescent.e.s, aux projets éducatifs et aux décisions judiciaires.

• Une désorganisation inévitable de l'ensemble des services au 1^{er} septembre qui impactera directement les jeunes et leurs familles.

Alors que les textes prévoient la continuité et la qualité des prises en charge, les décisions de l'administration ne permettront pas de les assurer.

Nous dénonçons également la violence du traitement infligé aux collègues concerné.e.s par ces non-renouvellements. Des agent.e.s se sont vu annuler des propositions de contrats de deux ans, en étant parfois contacté.e.s pendant leurs congés. Outre la maltraitance du procédé, les personnes se retrouvent confrontées à une situation subite de forte précarité. Nous alertons également sur les risques psycho-sociaux pour l'ensemble des professionnel.le.s qui continueront à exercer leurs missions, dans l'intérêt des mineur.e.s, dans des conditions fortement dégradées.

Alors que les discours de surenchère sécuritaire se sont honteusement multipliés à l'encontre des mineur.e.s au cours des derniers mois, notamment par les pouvoirs publics, nous réaffirmons qu'une société qui se soucie de sa jeunesse et de son avenir doit se donner les moyens de l'éduquer, de l'accompagner et de prendre soin d'elle.

Sans réponse sérieuse de notre administration autre que sa « fake news » concernant le déblocage d'une enveloppe de 3 millions d'euros d'ores et déjà affectée à d'autres dépenses que le renouvellement de nos collègues, nous appelons l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ à rejoindre et à amplifier le mouvement initié ce jour.

Nous vous invitons à venir en échanger avec nous devant la cité judiciaire de Limoges ce mercredi 14 août à 14h30.